



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-4023

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 9°**

objet : **Dispositif de propreté globale - Quartier de la Duchère - Entretien des espaces ouverts au public -  
Convention avec Lyon Métropole habitat - Avenant avec Grand Lyon habitat**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services  
urbains**

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller Gouverneure

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneure, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes lehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

**Conseil du 16 décembre 2019****Délibération n° 2019-4023**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Dispositif de propreté globale - Quartier de la Duchère - Entretien des espaces ouverts au public - Convention avec Lyon Métropole habitat - Avenant avec Grand Lyon habitat**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la démarche de gestion urbaine de proximité, inscrite au cœur des enjeux du contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération lyonnaise, qui intègre le grand projet de ville (GPV) Duchère, la Communauté urbaine de Lyon assure, depuis 2004, le nettoyage global des espaces publics ou ouverts au public, quelle que soit leur domanialité, sur le quartier de la Duchère, situé dans le 9° arrondissement de Lyon.

La Communauté urbaine et la Ville de Lyon ont ainsi mis en place des prestations globales de nettoyage visant à favoriser la réactivité, l'adaptabilité et la globalité des interventions de nettoyage.

Depuis 2004, ce dispositif contribue à une qualité du cadre de vie satisfaisante sur l'ensemble des espaces publics et des espaces ouverts au public : les habitants du quartier de la Duchère ont ainsi exprimé leur satisfaction sur l'état de propreté des espaces. Le bilan positif du dispositif a conduit à son maintien.

Ce dispositif implique la gestion par la Métropole de Lyon des espaces ouverts au public et appartenant aux bailleurs et aux copropriétés, d'une part, et la gestion des espaces publics relevant de la compétence de la Ville de Lyon, d'autre part. La surface totale, prise en charge par la Métropole, est ainsi de près de 40 ha. La prestation de nettoyage est confiée par la Métropole à un prestataire dans le cadre d'un marché public.

Des conventions d'une durée de 4 ans ont été conclues entre la Métropole et les propriétaires d'espaces ouverts au public pour définir les conditions et modalités d'entretien de ces espaces.

Avait notamment conventionné avec la Métropole, l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat pour une superficie de 3,85 ha et un montant non révisé de 36 776,40 € pour une année complète. Suite à la destruction de 2 bâtiments (Sauvegarde 520 et 530), les espaces gérés par Grand Lyon habitat et ouverts au public sont réduits et la convention liant Grand Lyon habitat à la Métropole doit être revue par voie d'avenant.

La convention porterait donc désormais sur une superficie de 29 545 m<sup>2</sup>. Le montant dû par l'OPH à la Métropole serait donc, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 de 29 284,01 € TTC. Ce montant constitue la base de départ de la révision annuelle. Pour l'année 2021, cette participation sera augmentée de 1,2 %. La durée de la convention d'origine demeure inchangée et arriverait à échéance le 28 février 2021.

Par ailleurs, la Métropole a été sollicitée par Lyon Métropole habitat pour la gestion de leurs espaces ouverts au public. La superficie ainsi entretenue pour le compte du bailleur serait de 8 800 m<sup>2</sup> pour un montant, pour l'année 2020, de 8 752 € lui aussi révisé pour 2021 par un coefficient de 1,2 %. La convention qui devra être conclue arrivera à échéance à la même date que les autres conventions conclues sur ce type d'espaces dans le cadre du dispositif de propreté globale du quartier de la Duchère, soit le 28 février 2021 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - la prise en compte de la fermeture au public d'espaces gérés par Grand Lyon habitat qui réduit les espaces entretenus par la Métropole pour le compte de l'OPH,

b) - l'entretien par la Métropole des espaces gérés par Lyon Métropole habitat et ouverts au public,

c) - l'avenant à passer entre Grand Lyon habitat et la Métropole à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et jusqu'au 28 février 2021,

d) - la convention à passer entre la Métropole et Lyon Métropole habitat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et jusqu'au 28 février 2021.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant et ladite convention.

**3° - Les recettes** de fonctionnement en résultant, soit 38 036,01 € TTC pour 2020, seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2020 et suivants - chapitre 74 - opération n° 0P24O2582.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.**